

Calendrier de traitement des demandes 2019 de Congés pour projets pédagogiques (CPP) 2020-2021

Mois	Jour	Opérations
septembre 2019	24/09/2019 10h00	Ouverture de l'application pour le dépôt des demandes de CPP (Dépôt possible sur le portail Galaxie sous réserve d'un lien actif vers une page WEB dans chaque établissement où seront publiés les critères et la procédure retenus).
Octobre 2019	03/10/2019	Publication de l'arrêté relatif à la création et aux conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants-chercheurs et aux autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur - NOR : ESRH1900235A
		Date limite de publication des critères et de la procédure retenus calendrier local
		Clôture pour le dépôt des demandes de CPP Calendrier local...
Février à Juillet 2020	A compter de février 2020	Réunions des conseils académiques ou des organes en tenant lieu pour l'attribution des CPP
Juillet 2020	16/07/2020 17h00	Date limite de saisie des attributions de CPP dans GALAXIE/NAOS, consultables par chaque bénéficiaire

À l'issue du congé, le bénéficiaire remet dans les 3 mois un rapport sur le projet qu'il a conduit au président ou au directeur de l'établissement concerné qui le transmet au conseil académique de l'établissement ou à l'organe en tenant lieu, qui peut auditionner l'enseignant bénéficiaire pour en débattre. Ce rapport est déposé dans l'application GALAXIE/NAOS.